

Le 18 décembre 2013

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil, tenue au centre communautaire, le 18 décembre 2013 à 19h45.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Jr Bourdeau, maire

Monsieur Roger D’Antonio, conseiller

Monsieur Julien Leclerc, conseiller

Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller

Monsieur David Beuregard-Paquin, conseiller

Monsieur Guy Jodoin, conseiller

Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

AUSSI PRÉSENTS

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier

Madame Lily Ducharme, secrétaire-trésorière adjointe

Le conseil constate que l’avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l’ouverture de la séance, et mention en est fait dans le procès-verbal de la séance.

2013-12-180 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l’ouverture de la séance extraordinaire du conseil du 18 décembre 2013 à 19h45.

ADOPTÉE

2. MOT DU MAIRE

2013-12-181 3. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin
et RÉSOLU

D’ACCEPTER l’ordre du jour avec l’ajout de l’item suivant :

- 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2013

ORDRE DU JOUR– AGENDA Séance extraordinaire du conseil du 18 décembre 2013	
Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
2	MOT DU MAIRE
3	ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Le 18 décembre 2013

5	<i>PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR</i>
6	<i>AFFAIRES DU CONSEIL</i>
6.1	<i>VENTE TERRAIN MUNICIPAL</i>
7	<i>ADMINISTRATION</i>
7.1	<i>GREFFE</i>
7.1.1	<i>ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 626 (2) APPROUVANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 IMPOSANT LES TAXES MUNICIPALES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014, AINSI QUE DIVERS TARIFS CONFORMÉMENT AUX ARTICLES 988 ET SUIVANTS DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC ET DES ARTICLES 244.1 ET SUIVANTS DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE</i>
7.1.2	<i>ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 627 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 622 IMPOSANT UN MODE DE TARIFICATION ET LES CRITÈRES DE GESTION POUR LE FINANCEMENT, L'ADMINISTRATION ET LE CONTRÔLE DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL</i>
7.1.3	<i>ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES NUMÉRO MTV2014-1 / COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES 2014-2015-2016</i>
7.2	<i>TRÉSORERIE</i>
7.2.1	<i>APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR FIN DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – ANNEXE « A »</i>
7.3	<i>RESSOURCES HUMAINES</i>
7.3.1	<i>CONVENTION COLLECTIVE – LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE- VAUDREUIL ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL – CSN – AUTORISATION DE SIGNATURE</i>
7.3.2	<i>CONTRAT DE TRAVAIL – DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE / GREFFIÈRE / DIRECTRICE DE L'URBANISME / INSPECTRICE MUNICIPALE, EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT</i>
7.3.3	<i>AUTORISATION – DOSSIER D'EMPLOYÉ NUMÉRO 1401</i>
7.3.4	<i>RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE</i>
8	<i>SÉCURITÉ PUBLIQUE</i>
9	<i>TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT</i>
10	<i>URBANISME, MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT</i>
11	<i>LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE</i>
12	<i>VARIA</i>
13	<i>PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR</i>
14	<i>LEVÉE DE LA SÉANCE</i>

ADOPTÉE

Le 18 décembre 2013

2013-12-182 4.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2013**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2013 sans modification.

ADOPTÉE

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR**

2013-12-183 6.1 **VENTE TERRAIN MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire vendre une partie du lot numéro 1 578 933 à monsieur Nicolas Chronopoulos, afin de rendre conforme le stationnement de la Garderie pour tous les amis;

CONSIDÉRANT QU'une superficie de 18.3 mètres carrés est nécessaire à cet effet, selon le plan effectué par monsieur Luc Gélinas, architecte;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

DE VENDRE une partie du lot numéro 1 578 933 à monsieur Nicolas Chronopoulos, et ce, pour un montant de 1 629.07 \$ plus taxes applicables et tous autres frais encourus ajoutés au dossier au frais de l'acheteur.

D'AUTORISER monsieur Michel Bourdeau, maire, et monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité les documents à cet effet.

ADOPTÉE

2013-12-184 7.1.1 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 626 (2) APPROUVANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 IMPOSANT LES TAXES MUNICIPALES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014, AINSI QUE DIVERS TARIFS CONFORMÉMENT AUX ARTICLES 988 ET SUIVANTS DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC ET AUX ARTICLES 244.1 ET SUIVANTS DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE**

Lecture du règlement numéro 626 (2) est faite séance tenante.

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio
et RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro 626 (2) intitulé :

« Règlement numéro 626 (2) approuvant les prévisions budgétaires 2014 imposant les taxes municipales pour l'exercice financier 2014, ainsi que divers tarifs conformément aux articles 988 et suivants du code municipal du Québec et aux articles 244.1 et suivants de la loi sur la fiscalité municipale ».

ADOPTÉE

Le 18 décembre 2013

2013-12-185 7.1.2 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 627 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 622 IMPOSANT UN MODE DE TARIFICATION ET LES CRITÈRES DE GESTION POUR LE FINANCEMENT, L'ADMINISTRATION ET LE CONTRÔLE DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL**

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été déposé aux membres du conseil municipal le vendredi 13 décembre 2013; et

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, une dispense de lecture est demandée.

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro 627 intitulé :

« Règlement numéro 627 abrogeant le règlement numéro 622 imposant un mode de tarification et les critères de gestion pour le financement, l'administration et le contrôle de certains biens, services ou activités de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil ».

ADOPTÉE

2013-12-186 7.1.3 **ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES NUMÉRO MTV2014-1 / COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES 2014-2015-2016**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques 2014-2015-2016, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 12 décembre 2013 immédiatement après 9 h;

Soumissionnaire	Montant avant taxes
Services Matrec inc.	247 743.12 \$
TTi Environnement	434 010.00 \$
Robert Daoust et Fils inc.	291 169.65 \$

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offre MTV2014-1;

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin
et RÉSOLU

QUE la municipalité accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Services Matrec inc., 4, chemin du Tremblay, Boucherville (Québec), J4B 6Z5, pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques 2014-2015-2016, et ce, pour un montant de deux cent quarante-sept mille sept cent quarante-trois dollars et douze cents (247 743.12 \$), plus taxes applicables.

Le tout en conformité avec le document d'appel d'offres numéro MTV2014-1.

ADOPTÉE

Le 18 décembre 2013

2013-12-187 7.2.1 **APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR FIN DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – ANNEXE « A »**

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

D'ATTRIBUER une partie du surplus accumulé de son fonds général soit un montant de 25 000 \$ pour fin de transferts budgétaires tel que décrit à l'Annexe « A », laquelle fait partie intégrante du présent procès-verbal.

ADOPTÉE

2013-12-188 7.3.1 **CONVENTION COLLECTIVE – LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL – CSN – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio
et RÉSOLU

D'APPROUVER la convention collective entre la municipalité de Terrasse-Vaudreuil et le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil – CSN pour la période prévue et tel que recommandé par le comité pour la négociation de la convention collective, et

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer la dite convention collective pour et au nom de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil.

ADOPTÉE

2013-12-189 7.3.1 **CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE / GREFFIÈRE / DIRECTRICE DE L'URBANISME / INSPECTRICE MUNICIPALE, EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire attribuer de nouvelles fonctions à madame Lily Ducharme;

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles fonctions font en sorte que cette dernière relève du conseil municipal à titre de représentante patronale;

Il est PROPOSÉ par Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

D'AUTORISER monsieur Michel Bourdeau, maire, et monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail de la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe / greffière / directrice de l'urbanisme / inspectrice municipale, en bâtiment et en environnement effectif à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

Le 18 décembre 2013

2013-12-190 **7.3.3 AUTORISATION – DOSSIER D'EMPLOYÉ NUMÉRO 1401**

*Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU*

D'AUTORISER monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier à apporter des modifications au contrat de travail de l'employé numéro 1401, article 4.1 effectif à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2013-12-191 **7.3.4 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

*Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU*

D'ABROGER la résolution numéro 2012-12-191; et

D'ENTÉRINER la rémunération des pompiers volontaires à partir du 1^{er} janvier 2014 de la façon suivante :

Intervention, entraide, exercices, caserne, monitorat et prévention :

	<i>Tarif pour les 3 premières heures</i>	<i>Tarif pour chaque heure subséquente</i>
<i>Directeur et ses adjoints</i>	<i>60.48 \$</i>	<i>32.80 \$</i>
<i>Officiers</i>	<i>50.23 \$</i>	<i>27.68 \$</i>
<i>Pompier 1</i>	<i>44.08 \$</i>	<i>22.55 \$</i>
<i>Pompier recrue</i>	<i>38.95 \$</i>	<i>16.40 \$</i>
<i>Pompier de garde</i>	<i>du lundi au vendredi 8h à 16h afin d'assurer 4 pompiers durant cette période en autant qu'il demeure sur le territoire de Terrasse-Vaudreuil ou dans un rayon permettant de se rendre à la caserne de Terrasse-Vaudreuil dans un délai de 5 minutes durant la période de garde.</i> <i>2 \$ de l'heure de garde aux pompiers</i> <i>2.50 \$ de l'heure de garde pour l'officier en remplacement du directeur ou du directeur adjoint</i> <i>4 \$ de l'heure de garde pour le directeur et le directeur adjoint</i>	

ADOPTÉE

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Le 18 décembre 2013

2013-12-192 14. LEVÉE DE LA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2013

*Il est PROPOSÉ par monsieur David Beauregard-Paquin
et RÉSOLU*

DE LEVER la séance extraordinaire du conseil du 18 décembre 2013 à 20h17.

ADOPTÉE

*Michel Bourdeau
Maire*

*Ron Kelley
Directeur général et secrétaire-trésorier*

Le 18 décembre 2013

ANNEXE « A »

Transfert d'une partie du surplus accumulé aux postes budgétaires suivants		
02-130-00-141-10	Salaire – Employés réguliers	20 500 \$
02-140-00-412-00	Services juridiques élections	4 500 \$
	TOTAL	25 000 \$